



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. FRANÇOIS Bruno, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. PERRIN Renny, Mme BERNARD Chantal, M. LEMOUX Julien, M. GUILLEMETTE Olivier.

Étaient absents non excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, M. LADAN Serge.

Pouvoirs : M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-001 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 24 novembre 2022 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2022.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-002 : Finances : Demande de subvention Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour vidéo surveillance / alarmes des sites communautaires

Dans le cadre de la sécurisation de nos sites communautaires (installation d'alarmes et de vidéo protection du PSLA, des futurs services techniques ancien site « Scierie Tranchant », et sécurisation des écoles), il est proposé de solliciter l'Etat au titre du FIPDR.

Le montant de l'opération est à ce jour non connu car en cours de chiffrage (annonce très récente des délais d'instruction des dossiers FIPDR 2023 au 15/02/2023). Les communes concernées sont Fresney-le-Puceux, Saint-Laurent-de-Condél et Saint-Sylvain, en complément des communes qui ont déjà bénéficié de ces installations.

Plan de financement prévisionnel :

- Etat 80% maximum ;
- CDC 20%.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **SOLLICITER L'ÉTAT AU TITRE DU FIPDR ;**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-003 : Finances : Demande de subventions Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et Fonds Vert

Les nouvelles dispositions de la commission départementale des élus du Calvados, chargée de fixer les modalités de la DETR et DSIL, nous demandent désormais de déposer avant le 15/02/2023 les dossiers prêts à être engagés. Il est rappelé que les taux varient de 20% à 40% en fonction des projets.

Il est proposé de présenter cette année les dossiers suivants :

- Au titre des circuits courts : Réhabilitation d'anciens bâtiments de la friche industrielle « Scierie Tranchant » pour accueillir une cuisine centrale de proximité.
Coût estimé phase programmation : 2 683 782 € HT (chiffrage présenté en COPIL le 20/01/2023).
DETR / DSIL sollicitée : 40%.
- Au titre des équipements scolaires : Réhabilitation et restructuration du site scolaire Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom.
Coût estimé phase esquisse : 5 727 000 € HT.
DETR / DSIL sollicitée : 40%.
- Au titre des équipements scolaires : Rénovation de plusieurs sites scolaires (Sanitaires, étanchéité, isolation) et gymnase.
Coût estimé à 220 000€ HT.
DETR / DSIL / Fonds Vert sollicitée : 40%.
- Au titre des bâtiments publics : Réhabilitation d'anciens bâtiments de la friche industrielle « Scierie Tranchant » pour accueillir les services techniques de la CDC.
Coût estimé à 679 210 € HT.
DETR / DSIL sollicitée : 40%.
- Au titre de la voirie : 97 604.67 € HT.
DETR / DSIL sollicitée : 40%.

Il est rappelé que ces projets sont inscrits au CRTE.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à :

- Déposer ces dossiers auprès de l'Etat au titre de la DETR, et/ou DSIL, et/ou Fonds Vert. Des demandes seront également déposées auprès du Département et de la Région au titre des contrats de territoire pour le projet de cuisine centrale de proximité et de services techniques sur la friche industrielle « Scierie Tranchant ».
- Signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- DÉPOSER CES DOSSIERS AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR, ET/OU DSIL, ET/OU FONDS VERT ;
- DÉPOSER DES DOSSIERS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE LA RÉGION AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE POUR LES PROJETS SUSMENTIONNÉS ;
- SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-004 : Finances : Demande de subvention CAF pour investissements Relais Petite Enfance Thury-Harcourt-le-Hom

La CAF nous a informés en fin d'année dernière, d'une subvention exceptionnelle d'investissement, indépendante des aides au fonctionnement, mobilisable du fait de l'ancienneté d'activité du RPE de Thury-Harcourt-le-Hom (plus de 10 ans).

Dans ce cadre, il est proposé l'acquisition de modules de motricité, d'éléments de rangements et de mobilier pour un meilleur confort d'accueil ainsi qu'un renouvellement du matériel d'éveil pour les plus petits.

La dépense est estimée à 3 095,22€ TTC et pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 80%.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la CAF pour obtenir cette subvention d'investissement exceptionnelle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- SOLLICITER LA CAF POUR OBTENIR CETTE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE ;
- SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Attractivité du territoire : Retour sur le diagnostic touristique et échanges sur la problématique Développement touristique - présentation par Monsieur Patrick MOREL ;
 - Distribution du bulletin d'informations de la CDC ;
 - Cérémonie des Vœux le 27 janvier 2023 à 18h.
-

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 19h30